

## **ASALEE** : Action de **Santé Libérale En Equipe**

C'est un dispositif de coopération entre patients, médecins généralistes et infirmiers à travers des protocoles validés par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Ces protocoles sont :

- *Dépistage et suivi du diabète de type 2 – prescriptions examens*
- *Suivi des patients à risque cardio-vasculaire – RCV - prescriptions ECG*
- *Dépistage de la BPCO et suivi du patient tabagique – prescription spirométrie*
- *Repérage des troubles cognitifs - prescription repérage*
- *Participation aux campagnes collectives de dépistage des cancers sein et côlon*

**En clair, c'est un travail d'équipe entre le patient, le médecin généraliste et l'infirmière ASALEE.**

- ✓ **Quels patients ?** ceux atteints de Diabète de type 2, de maladies cardio-vasculaires ou à risque de le devenir, ceux atteints de bronchite chronique non obstructive, ceux en sevrage tabagique ou en réflexion
- ✓ **Pourquoi ?** vivre avec une maladie chronique, c'est « une autre vie », avec des risques de complications et une attention sans relâche. C'est souvent un traitement qui sera pris à vie. Dans la maladie, le patient apprend à « vivre avec », à repérer les signes de complication, à comprendre sa maladie...

Au cours des rencontres avec les infirmières ASALEE, on prend le temps d'échanger, d'expliquer, d'écouter, de repérer, de comprendre les mécanismes de la maladie, du traitement.

**Dans le dispositif ASALEE, on croit que le patient, avec plus de connaissances peut avoir du pouvoir sur sa maladie et qu'il est capable de changements.**

Des changements simples pour lui, adaptés à sa situation, à son histoire mais des changements qui améliorent son état de santé, diminuent son risque de complication.

Les infirmières ASALEE effectuent aussi des examens de suivi des maladies (examen et gradation du pied diabétique, ECG, spirométrie, suivi des examens biologiques). Vous pouvez ainsi les rencontrer à cette occasion.

- ✓ **Comment ?** Votre médecin généraliste vous oriente vers les infirmières ASALEE avant ou à l'apparition d'une maladie chronique. Les consultations ont lieu à la Maison de santé, à domicile ou par téléphone. Le suivi s'effectue sur un rythme régulier, en fonction des objectifs fixés ensemble, patient, médecins et infirmières.



Les infirmières ASALEE organisent aussi des ateliers :

- «Sel et Hypertension»
- «Les graisses saturées, qui sont-elles ? »
- «Le pied du diabétique, quels soins ? »
- «L'Activité Physique, comment ? »
- «Le MOIS SANS TABAC»
- et participent aux actions de santé publique.

Les consultations ASALEE sont financées par le ministère des Finances et le ministère de la Santé.